

Informations sur le métier de juriste dans une association

Par **Marion Kerjean**, le 12/12/2015 à 18:53

Bonjour à tous !

Je suis actuellement étudiante en M1 droit privé sciences criminelles et comme toute étudiante qui se respecte, je me pose cette fameuse question existentielle, mais que vais-je faire de ma vie? que vais-je devenir?

J'ai commencé le droit en pensant comme 90% des étudiants, devenir avocate. Seulement après deux stages dans deux cabinets différents ayant des domaines d'activités différents et bien... disons que ce métier ne me semble pas totalement en accord avec la personne que je suis.

Il y a une chose dont je suis sûre cependant, je suis passionnée de droit pénal au sens large. J'ai d'ailleurs passé un diplôme universitaire au sein de l'institut de sciences pénales et de criminologie. Ce DU touche au droit pénal, procédure pénale, mais aussi à la criminologie, sociologie, un peu de victimologie, petites intro à la psychiatrie, médecine légale et criminalistique).

Je veux travailler dans ce domaine, sauf qu'à la fac nous sommes mais ... tellement mal informés sur les métiers possibles... en tout cas dans ce domaine là.

Bref, en recherchant un peu sur le net, j'ai découvert qu'il était possible de devenir juriste au sein d'une association, notamment d'aide aux victimes d'infractions pénales. Et là j'ai vu comme une lumière divine m'éclairer toute entière !

Les raisons qui me poussent à en savoir plus sur ce métier resteront personnelles, mais disons simplement que j'aime l'humain autant que j'aime le droit. Et il me faut un métier où je ne fasse pas QUE du droit.

Le problème c'est que je n'ai lu qu'un bref résumé sur le net et je n'en sais pas plus sur le sujet.

J'aimerais donc savoir si quelqu'un est plus au courant que moi, vers quel M2 me diriger, et ensuite? une formation particulière? En quoi ce métier consiste exactement bref... je suis une véritable novice très mal informée, j'aurai besoin de vos lumières.

Merci d'avance et bonnes révisions aux étudiants qui me liront :)

Par **bulle**, le 13/12/2015 à 09:25

Bonjour,

Pour être juriste en association, n'importe quel M2 convient, il n'y a pas de formation particulière.

Cependant, je vous conseille de vous rapprocher de ce type d'association pour tenter d'y faire du bénévolat et voir si ce type de métier pourrait vous plaire.

Autre point, il faut savoir que les juristes en association sont assez sous-payés (j'entends par là, à peine plus que le SMIC) donc après à vous de voir si ça peut pencher ou pas dans la balance.

Par **Marion Kerjean**, le **14/12/2015** à **22:59**

Bonjour, tout d'abord merci pour votre réponse. Pour le m2 j'hésite entre un master professionnel ou un master recherche accès sur la criminologie, victimologie. D'où ma question. Effectivement j'irai me renseigner dans les associations de protection des victimes afin de pouvoir faire un stage ou du bénévolat je pense que l'immersion est la meilleure solution. Pour ce qui est du salaire, j'évolue dans le droit pénal, filière du droit la moins bien payée, j'en ai pris conscience durant mes stages en cabinet ainsi qu'au commissariat. Cependant je ne peux pas imaginer ma vie en tant que juriste d'entreprise ou autre. C'est un choix de vie j'imagine...

Mais j'ai pu lire dans différentes revues que le salaire varie pour le juriste en fonction de l'entreprise ou de l'association dans laquelle il évolue... J'en saurai sûrement plus en allant sur le terrain.

Par **Yn**, le **15/12/2015** à **09:54**

Prospecte du côté des associations ou structures rattachées aux tribunaux comme les bureaux d'aide aux victimes. Pour simplifier, tu accompagnes les victimes pour le civil/pénal dans la constitution des dossiers, du renseignement divers, etc.

Un peu touche-à-tout et très axé sur le relationnel. Pour le salaire et l'évolution, évidemment, ce n'est pas comparable avec les autres professions du droit.

Par **débutant**, le **04/09/2018** à **18:06**

Bonsoir,

Nous sommes presque 3 ans plus tard, et j'aurais aimé avoir de vos nouvelles :)

Cette voie des associations m'ayant également interpellé.